



Dénombrements des maladies d'origine professionnelle par tableau et code syndrome

Années 2000 à 2019

[En cours de rédaction]

Version pour validation technique : [Document de travail]


En cours d'examen pour validation technique : [En cours de validation]

Validé techniquement : [Validé]

Version de référence pour publication : [En vigueur]

Etude 2020-177  février 2021

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
[Direction des Risques Professionnels](#) - Mission Statistiques - PJ / LM

 <p>l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS Agir ensemble, protéger chacun</p> <p>CNAM / DRP</p>	<h2>Dénombrements des maladies d'origine professionnelle par tableau et code syndrome</h2>	2020-177
		Page 2 / 2
		2021-02-16

Ce document récapitule le nombre des maladies professionnelles ayant entraîné le premier règlement d'une prestation en espèce sur la période 2000-2019.

Le fichier Excel, accessible en pièce jointe du présent document, contient trois onglets :

- L'onglet « MP par tableau 2000-2019 » : détaille les résultats par tableau de maladies professionnelles.
- L'onglet « MP 2000 2019 » détaille les résultats par syndrome et donne une vision macro des maladies hors tableau (alinéa 7).
- L'onglet « MP hors tableau 2000 2019 » dénombre les alinéas 7 par code CIM10 (classification internationale).

1. Précisions sur les données et les indicateurs

▪ Dénombrement des sinistres

Sous la rubrique « **MP en 1er règlement** », sont recensées les maladies professionnelles ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures,
- d'indemnité en capital ou d'un capital représentatif de rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital représentatif de décès, consécutif à un décès.

Une maladie professionnelle est donc comptabilisée au sein de la rubrique « MP en 1er règlement » uniquement l'année correspondant à ce 1er règlement.

Deux tops ont été créés : un top TMS (uniquement pour les maladies professionnelles avec tableau) et un top cancers professionnels.

▪ Source des données

Les statistiques de ce document sont établies à partir des données nationales de l'année 2019, issues de SNTRP (système national de tarification des risques professionnels), et mises à jour au 2^{ème} trimestre de l'année 2020.